



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

lycées

Question au Gouvernement n° 3482

Texte de la question

RENTRÉE SCOLAIRE

M. le président. La parole est à M. Éric Berdoati, pour le groupe de l'Union pour un mouvement populaire.

M. Éric Berdoati. Monsieur le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative, 12 millions d'élèves ont fait leur rentrée scolaire dans notre pays lundi dernier. Près d'un million d'enseignants, de personnels d'éducation, de personnels administratifs et de personnels de direction étaient présents pour les encadrer. Contrairement à ce qu'affirment avec malice depuis des mois nos collègues socialistes, verts et communistes, le taux d'encadrement des élèves pour cette rentrée 2011 est supérieur à ce qu'il était il y a vingt ans.

Voilà, chers collègues, la vérité sur la politique menée depuis 2007 par le Gouvernement et amplement soutenue par notre majorité. Il faut le dire et le répéter aux Français qui nous regardent et qui nous écoutent : le budget de l'éducation nationale est en progression de 1,6 %. Avec 61 milliards d'euros, c'est le premier poste budgétaire de l'État.

M. Michel Vergnier. Heureusement !

M. Éric Berdoati. Monsieur le ministre, pour cette rentrée, vous avez clairement fixé les objectifs à atteindre : faire de la maîtrise des savoirs fondamentaux une priorité absolue et donner dans le même temps à chaque jeune les moyens de construire son parcours de formation pour former ainsi une élite plus nombreuse et plus diverse. Désormais, 70 % d'une classe d'âge est présente au sein des lycées. Cette réussite qu'est l'école pour tous est maintenant confrontée à l'enjeu de la qualité et de l'attention portée à chacun.

Plusieurs réformes sont en cours, mais je souhaiterais, monsieur le ministre, que vous donniez à la représentation nationale des informations plus spécifiques sur la réforme du lycée. Lundi matin, les élèves du lycée Alexandre-Dumas de Saint-Cloud ont eu la surprise de vous accueillir (*Exclamations sur quelques bancs du groupe SRC.*) aux côtés de leurs enseignants et de leur excellent proviseur, M. Garry. L'échange a été constructif. Pourriez-vous préciser, monsieur le ministre, l'importance de cette réforme ?

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative.

M. Luc Chatel, *ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative*. Mesdames, messieurs les députés, en cette semaine de rentrée scolaire, je voudrais tout d'abord rendre hommage aux 850 000 enseignants, aux 150 000 personnels administratifs ou d'encadrement de l'éducation nationale qui ont permis d'accueillir 12 millions d'élèves dans de bonnes conditions. Si la rentrée s'est bien déroulée, c'est bien grâce à leur professionnalisme.

Vous l'avez rappelé, l'éducation nationale est confrontée au défi le plus difficile mais sans doute le plus passionnant de son histoire : accueillir l'ensemble des enfants de France en faisant en sorte qu'il y ait une solution pour chacun d'entre eux. Nous accueillons 100 % des enfants au collège, 71 % au lycée et notre impératif désormais est de faire en sorte qu'à la sortie du système éducatif, tous aient droit à une solution individuelle. Le défi que nous avons à relever est donc celui de la personnalisation. Toutes les nouveautés de cette rentrée sont guidées par cette idée.

S'agissant de la réforme du lycée, nous mettons en place un accompagnement personnalisé de deux heures par semaine - déjà effectif en classe de première - destiné à la fois aux élèves qui ont des facilités, afin de développer leur potentiel, et à ceux qui ont des difficultés, afin de leur apporter un soutien scolaire. Nous

entreprenons aussi une rénovation de la filière technologique, notamment dans la section sciences et techniques de l'industrie, afin de diversifier les voies d'accès à l'excellence : là encore, c'est un signal de personnalisation. La création de 10 000 places en internat d'excellence offre la capacité nouvelle d'accueillir des enfants issus de milieux défavorisés en leur apportant davantage pour qu'ils réussissent grâce à l'école. Ajoutons l'accueil de 13 000 enfants handicapés supplémentaires en milieu ordinaire, qui repose sur un effort considérable mené là encore au titre de la personnalisation des parcours.

Personnaliser, c'est aussi faire confiance aux acteurs locaux en leur donnant davantage d'autonomie dans le recrutement, dans les orientations pédagogiques, comme c'est le cas dans 300 collèges.

En cette rentrée, comme vous le voyez, monsieur le député, nous sommes totalement mobilisés pour relever ce défi de la personnalisation, le défi de l'économie de la connaissance. *(Applaudissements sur les bancs du groupe UMP et quelques bancs du groupe NC.)*

Données clés

Auteur : [M. Eric Berdoati](#)

Circonscription : Hauts-de-Seine (7^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 3482

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Ministère attributaire : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 septembre 2011

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 8 septembre 2011